



Collectif



Pack modulaire

Dans le cadre du Stage Paysan  
Créatif (SPC) cette formation  
appartient au pack modulaire



Satisfaction  
95 % des stagiaires  
sont satisfaits



# DEMAIN JE M'ASSOCIE

Savoir travailler en bonne intelligence à plusieurs pour créer ou développer un projet en agriculture paysanne



## OBJECTIF DE LA FORMATION

- Analyser les facteurs de réussite et d'échec des formes d'organisations collectives pour réussir son association et/ou pérenniser sa propre association avec d'autres.
- Identifier/vérifier des points d'accord souhaitables et trouver/accepter les points de différence qui peuvent être fructueux pour le travail collectif.
- Trouver la forme juridique la plus adaptée au projet d'association.

## PROGRAMME

**Jour 1 :** formuler ses préoccupations et ses attentes vis-à-vis de l'association. Identifier les complémentarités au sein d'une équipe

**Jour 2 :** anticiper les sources de conflits, en identifiant les différentes logiques de travail à plusieurs  
Connaître les différentes façons de prendre des décisions à plusieurs et déterminer la plus adéquate.

Aborder les aspects symboliques/réels du temps et de l'argent dans une association.

**Jour 3 :** réfléchir à l'articulation entre l'individuel et le collectif.  
Connaître les différents statuts juridiques et fiscaux accessibles pour s'associer.

## METHODES - MODALITES PEDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques avec exemples concrets et d'échanges d'expériences. Mises en situations, travaux en sous-groupe ou en individuel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation et/ou auto-évaluation des compétences acquises en fin de formation.  
Attestation de formation.

## INTERVENANT·E·S

**Francis Varennes**, juriste et fiscaliste

**Brigitte Chizelle**, sociologue d'intervention et formatrice d'Autrement dit

## Public

Formation ouverte à tous les paysan·nes et futur.e.s paysan.ne.s souhaitant s'associer

## Pré-requis

Aucun.

## Durée

3 jours - 21 heures.

## Dates et lieux de la formation

**J1 : vendredi 14 octobre 2022.**

**J2 : jeudi 3 novembre 2022.**

**J3 : vendredi 4 novembre 2022.**

En Eure-et-Loir.

## Délais d'accès à la formation

Un mois entre votre demande et le début de la formation pour vous assurer des formalités d'inscription, d'acceptation et de prise en charge du financement.

## Accessibilité aux personnes handicapées

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour toute autre situation de handicap, contactez la responsable de stage.

## Renseignements et inscriptions

Ninon Kratchkovsky, ADEAR 28

instal-transmi@adear28.org

07 69 10 53 19



TARIF

804 €

714 € pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour de leur cotisation.  
Reste à charge des participants. Non éligible au CPF

Avec le soutien de :



## AUTRES FINANCEMENTS

Nous contacter pour connaître les modalités de prise en charge.

Pour en savoir plus, contactez-nous ! ARDEAR CVL

06 51 90 45 81

formation@ardearcentre.org

Enregistré sous le n° OF 24410107341. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code de travail)

Ne pas jeter sur la voie publique

